



Problème de voisinage avec un Locataire

Par **Thortue**, le **30/09/2021** à **22:27**

Bonjour,

Nous sommes 3 copropriétaires dans une maison et un des appartements est en Location. Les locataires n'en font qu'à leurs têtes (prennent des places de parking privé sans autorisation, bruit à répétition jour/nuit ...). Nous avons essayé la manière douce avec ces locataires et leurs propriétaires mais cela n'a rien fait. Nous avons fait aussi fait des mains courantes car les locataires sont assez nerveux et on l'insulte et menaces faciles. Le syndic dit ne rien pouvoir faire et le propriétaire n'en n'a rien à faire.

Je voulais savoir si le syndic pouvait mettre des sanctions pour non respect du règlement.

Merci et cordialement.

Par **youris**, le **01/10/2021** à **09:17**

bonjour,

les mains courantes ne servent à rien, vous devez déposer une plainte.

vous et/ou votre syndic pouvez informer, par LRAR, le bailleur du comportement de ce locataire.

le syndic ne dispose pas d'un pouvoir de sanction vis à vis d'un locataire avec qui il n'a aucun lien juridique et qu'il ne connaît pas.

salutations

Par **fricero**, le **01/10/2021** à **11:36**

Bonjour,

La responsabilité du bailleur peut aussi être engagée (loi du 6 juillet 1989) en cas d'inaction de sa part

Le syndic le sait

Par **fricero**, le **01/10/2021** à **12:26**

chez moi, ils ont mis des caméras

c'est efficace mais ça plombe l'ambiance

plus personne ne s'arrête dans les PC